

## ÎLOT 27

Pour préciser les attentes et construire un projet partagé, la ville a consulté les habitants de la dalle le 7 octobre 2017 via un vote ouvert à tous.

Tous les habitants du secteur de plus de 18 ans, français et étrangers, ont été invités à voter entre 2 projets de rénovation de la dalle :

- rue Auger : 21, 23, 23 bis, 25, 25 bis, 27, 31
- rue Scandicci : 2, 8, 10, 12, 24, 26, 28, 34
- avenue Jean Lolive : 1, 3, 19, 21, 31, 33

## RÉSULTATS DE LA CONSULTATION - 7 OCTOBRE 2017

Sur 1419 inscrits, 231 votants\* :

- 119 pour le projet B - Rénovation partielle (soit 52,2 %)
- 109 pour le projet A - Rénovation globale (soit 47,8 %)

\*228 suffrages exprimés (1 bulletin nul, 2 bulletin blancs)

## PROJET B - RÉNOVATION PARTIELLE

Pour un quartier rénové partiellement, résidentielisé, sans démolition, dont l'offre de services publics est conservée dans des locaux rénovés (à l'exception de la crèche Rachel Lempereur qui sera reconstruite).





## PROJET A - RÉNOVATION GLOBALE

Pour un quartier transformé en profondeur, résidentialisé, pacifié, dont l'offre de services publics est ambitieuse (construction d'un nouvel équipement, d'un nouveau groupe scolaire et déplacement de la crèche Rachel Lempereur dans des locaux neufs).



Rénovation de l'îlot 27	Projet B	Projet A
Reprise technique de la dalle	Oui	Oui
Résidentialisation possible	Oui	Oui
Logements démolis	0	63
Dédensification du quartier	Non	Oui
Equipements publics construits	1	3
Equipements réhabilités	2	1
Ouverture de la dalle vers l'extérieur	Non	Oui
Période prévisionnelle des travaux	2020-2023	2020-2025
Budget prévisionnel	10 à 15 M€	35 à 40 M€

## BREF HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU QUARTIER

### UN GRAND PROGRAMME DE LOGEMENT...FRAGILISÉ

À la fin des années soixante, l'effort de reconstruction de l'après-guerre n'a pas résolu la crise du logement : le nombre de logements est insuffisant et de nombreux logements existants sont insalubres. En 1971, la Zone d'Aménagement Concertée de l'îlot 27 est créée et la mise en oeuvre de la rénovation est confiée à la SEMIP (Société d'économie mixte) mandatée par la Ville pour aménager les opérations de développement sur le territoire. Il est donc décidé d'aménager le nouveau quartier, qui mêlera équipements publics, bureaux et logements, sur une dalle. Le concept permet de séparer les circulations des piétons de celles des véhicules. Les accès à la dalle sont libres, la surface de la dalle paysagée est réservée aux seuls piétons tandis que les véhicules accèdent aux parkings, en souterrain, depuis les rues adjacentes.

Le programme, mis en oeuvre entre 1971 et 1984, permet la réalisation de :

- > 967 logements
- > 2 500 places de parking (sur trois niveaux de sous-sols)
- > 5 équipements publics et plusieurs ensembles de bureaux



L'îlot 27 aujourd'hui, ce sont 3 hectares, près de 1 000 logements (2 copropriétés privées, 2 ensembles de logements sociaux), 2 500 habitants, 2 ensembles de bureaux, des parkings et 5 équipements publics. L'ensemble est juridiquement lié dans une Association Syndicale Libre, qui gère les espaces communs, qui sont privés.

### **Une gestion complexe**

- › Des propriétaires nombreux devant s'accorder pour la gestion de l'îlot
- › Des charges d'entretien courant élevées
- › Un coût de rénovation difficilement supportable par les seuls propriétaires

### **Une dalle vieillissante**

- › Évacuation difficile des eaux et stagnation sur la dalle
- › Une dalle qui se fissure et s'affaisse par endroit
- › Une accessibilité inadaptée aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, vélos...

### **Un sentiment d'insécurité**

- › Des espaces libres privés mais accessibles à tous
- › Des interventions difficiles pour les forces de l'ordre en raison du statut privé de la dalle, dont le coeur est peu visible depuis les rues adjacentes

### **Des équipements publics enclavés**

- › Faible visibilité et accessibilité parfois difficile
- › Inadaptation de certains locaux aux usages (superficie, configuration...)

## **UNE AMBITION NOUVELLE**

En 2015, la Ville obtient le rattachement de l'îlot 27 au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), afin d'être accompagnée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires (ANAH, Caisse des Dépôts). Les subventions doivent permettre de :

- › améliorer le cadre de vie des habitants
- › sécuriser et requalifier les espaces de circulation

- > favoriser une gestion simplifiée de l'îlot

Le 7 octobre 2017, la ville organise un vote ouvert à tous les habitants de l'îlot 27 pour départager les 2 projets d'aménagement.



## EN SAVOIR PLUS :

- > [Dépliant de la Consultation Îlot 27](#)
- > [Brève publiée dans Canal n°263, novembre 2017](#)

## Contact

**PÔLE DÉMOCRATIE LOCALE**

📞 0149154882  
📞 0149153806

VOIR LA FICHE

CENTRE ADMINISTRATIF

<https://participatif.pantin.fr/toutes-les-consultations/consultations-publiques/resultats-des-dernieres-consultations/espaces-publics/ilot-27>

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :  
DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30-12H30 ET 13H30-17H30